

Indicateur	Superficie incendiée
Thème	Sol et Couvert végétal / Pression
Code	F2.4
Dernière mise à jour	Juin 2026

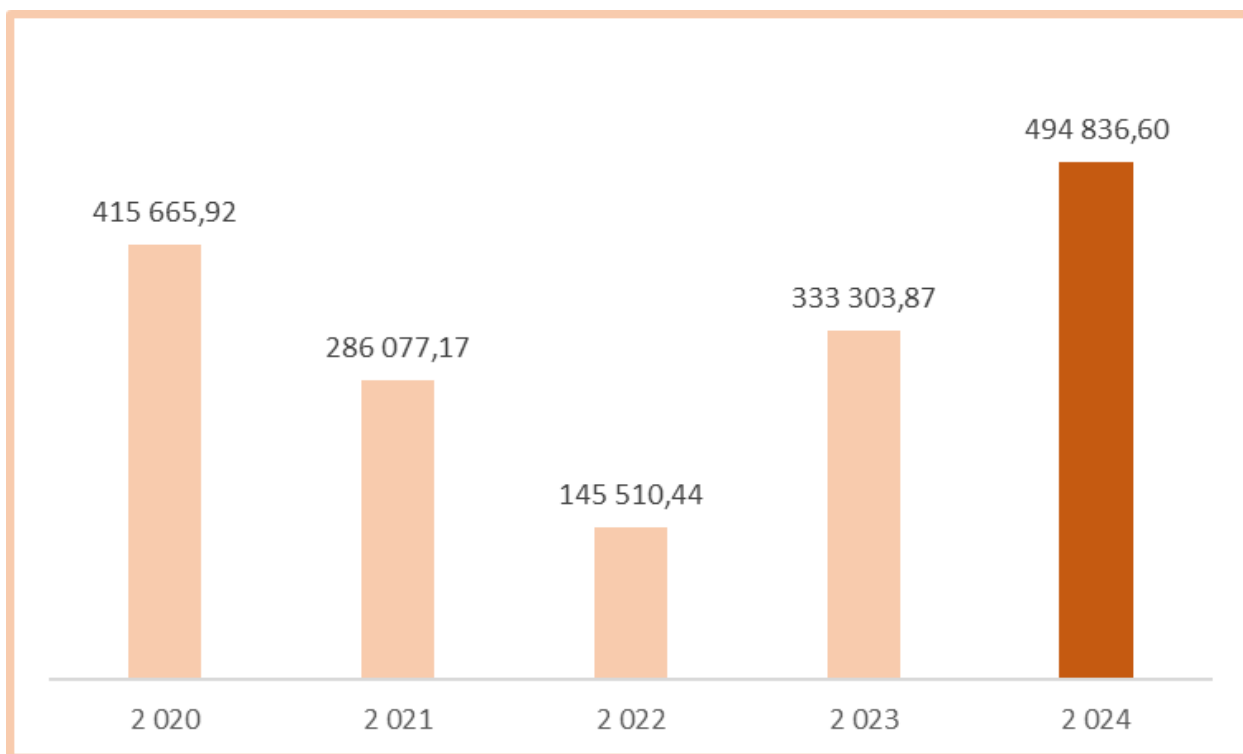
En 2024, la Région enregistre 7,51% des surfaces incendiées à l'échelle nationale.

Sur l'ensemble de la période, son bilan cumulé s'élève à 1 675 394,00 ha détruits, soit une perte moyenne de 335 078,80 ha par an.

Bien que la tendance intermédiaire ait montré une diminution progressive entre 2020 et 2022, le niveau de destruction annuel actuel subit une hausse continue et dépasse largement le seuil observé initialement en 2020.

Il convient de préciser que ces superficies détruites combinent des milieux forestiers et non forestiers.

Figure F2.4 : Superficies incendiées 2020 - 2024



Source : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD),
Direction du Reboisement et de la Gestion des Paysages et des Forêts, Traitement ONE, 2025.

Tableau F2.4a: Chiffres clés de la période (2020 - 2024)

BILAN CUMULÉ (2020-2024)	MOYENNE ANNUELLE	PIC DE LA PÉRIODE
1 675 394 ha	335 078,8 ha	494 836,60 ha
Brûlés sur la période	Détruits dans la Région	Enregistré en 2024

Source : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD),
Direction du Reboisement et de la Gestion des Paysages et des Forêts, Traitement ONE, 2025.

Tableau F2.4b: Comparaison des superficies incendiées entre la Région et le National (2020-2024)

Année	Superficies incendiées Régional (ha)	Superficies incendiées National (ha)	Pourcentage par rapport au National (%)
2020	415 665,92	5 380 249,76	7,73
2021	286 077,17	4 397 342,00	6,51
2022	145 510,44	5 131 885,04	2,84
2023	333 303,87	5 899 155,56	5,65
2024	494 836,60	6 592 359,91	7,51
Total/ Bilan	1 675 394,00	27 109 992,27	6,11

Source : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD),
Direction du Reboisement et de la Gestion des Paysages et des Forêts, Traitement ONE, 2025.

Note technique sur l'indicateur

Descripteurs :

- Superficie totale des surfaces incendiées (en hectares)

Définition et concepts de base :

Les superficies brûlées au niveau national correspondent à des tanety, des forêts naturelles, des forêts de reboisement et des défrichements non autorisés.

Méthode de mesure :

Limites : Données basées sur les rapports et statistiques officiels de la Direction du Reboisement et de la Gestion des Paysages et des Forêts (DRGPF). Les méthodologies d'inventaire terrain ou de télédétection utilisées à l'échelle nationale et régionale ne sont pas détaillées dans cette fiche.

Référence bibliographique

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. (2025). *Base de données statistiques sur les superficies brûlées à Madagascar (2020-2024)*. Direction du Reboisement et de la Gestion des Paysages et des Forêts. *Partage de données techniques, correspondance interne*.